

DELIBERATION N°49 /2025/CHPF du 13 mars 2025

Portant adoption du budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget principal) pour l'exercice 2025

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 novembre 1983 modifiée, relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu la délibération n°95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°580/CM du 05 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'arrêté n°2101/CM du 13 novembre 2024 portant nomination de Mme Hani TERIIPAIA OTT en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Le Conseil d'administration en ayant délibéré dans sa séance du 13 mars 2025

ADOpte

Article 1. - Le budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget principal) pour l'exercice 2025, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de trente-quatre milliards six cent vingt millions neuf cent soixante-treize mille soixante-six francs CFP (34 620 973 066 francs CFP) est approuvé.

Il se décompose comme suit :

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en Capital	TOTAL
Recettes (en F CFP)	30 622 870 000	3 998 103 066	34 620 973 066
Dépenses (en F CFP)	30 622 870 000	3 998 103 066	34 620 973 066
Résultat (en F CFP)	0	0	0

Article 2. - Le budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget principal) pour l'exercice 2025 se décline par article de la manière suivante :

Les recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	Budget Primitif 2025
002	EXCEDENT A INCORPORER AU BUDGET	
603	STOCK	1 961 300 000
70	PRODUITS	26 724 870 000
706	Prestations de services	25 845 270 000
707	Vente de marchandises	820 000 000
708	Produits d'activités annexes	59 600 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIP.	670 000 000
741	Subventions d'exploitation	670 000 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	445 200 000
758	Produits de gestion courante	445 200 000
76	PRODUITS FINANCIERS	1 000 000
766	Gains de change	1 000 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	520 500 000
771	Autres produits exceptionnels	500 000
777	Quote-part des subventions d'investissements	500 000 000
778	Autres produits exceptionnels	20 000 000
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROV.	300 000 000
781	Reprises sur provisions pour charges	300 000 000
RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		30 622 870 000

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	Budget Primitif 2025
60	ACHATS	8 489 936 164
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	7 658 882 164
606	Achats non stockés de matières et fournitures	831 054 000
603	STOCK	1 626 069 395
61	SERVICES EXTERIEURS	2 094 774 456
611	Sous-traitance générale - Prestations à caractère médical	304 001 010
613	Locations	226 615 630
614	Charges locatives	1 313 800
615	Entretien et réparations	1 269 431 145
616	Primes d'assurances	176 000 000
617	Etudes et recherches	37 345 871
618	Divers	80 067 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 611 835 658
621	Personnel extérieur à l'établissement	-
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	313 072 935
623	Information, publications, relations publiques	13 140 000
624	Transports	466 070 000
625	Déplacements, missions et réceptions	149 545 965
626	Frais postaux et frais de télécommunications	36 992 000
627	Services bancaires et assimilés	306 000
628	Prestations de services à caractère non médical	632 708 758
63	IMPOTS ET TAXES	18 000 000
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	18 000 000
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0
64	CHARGES DE PERSONNEL	15 371 823 208
641	Rémunérations du personnel non médical	8 138 123 807
642	Rémunérations du personnel médical	4 133 656 693
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 024 741 175
647	Autres charges sociales	5 790 000
648	Autres charges de personnel	69 511 533
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300 200 000
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000 000
658	Autres charges de gestion courante	200 000
66	CHARGES FINANCIERES	4 231 120
661	Charges d'intérêts	586 120
666	Pertes de change	1 000 000
668	Autres charges financières	2 645 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	103 000 000
671	Charges exceptionnelles s/op. courantes	3 000 000
673	Titres annulés	100 000 000
675	Valeurs éléments d'actifs cédés (VEAC)	0

678	Autres charges exceptionnelles	0
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 003 000 000
681	Dotation aux amortissements et provisions	1 003 000 000
DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		30 622 870 000

Les recettes de la section d'investissement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2025
10	APPORTS, DOTATIONS, RESERVES	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	2 998 103 066
15	PROVISIONS POUR R. ET CHARGES	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 000 000 000
001	Report Excédent N-1	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 998 103 066

Les dépenses de la section d'investissement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2025
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	500 000 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	49 257 113
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	313 168 230
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 566 288 896
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	568 388 827
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 000 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 998 103 066

Article 3. - La directrice et le trésorier du Centre hospitalier de la Polynésie française sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Cédric MERCADAL

Un administrateur



Françoise TATO